



Interpellation de M. Cools : La charte du « vivre ensemble » destinée au personnel communal.

M. Cools estime que les valeurs qui fondent l'action de l'administration communale et les règles du vivre ensemble censées régir les relations entre fonctionnaires communaux sont l'enjeu de débats importants.

À la fin de la législature précédente, le Collège avait pris la décision de principe selon laquelle une charte des valeurs de l'administration communale serait élaborée et le personnel communal serait étroitement associé à la rédaction de cette charte.

À présent, un bureau extérieur à la commune serait chargé de l'élaboration d'une charte du « vivre ensemble ». Si c'est le cas, quel est ce bureau ?

Comment le personnel communal est-il ou sera-t-il associé à cette élaboration ?

Le processus envisagé pour cette charte du vivre ensemble est-il semblable à celui adopté pour la charte des valeurs, à savoir successivement un passage au comité de direction, au Collège et au Conseil communal ?

Chaque fonctionnaire devra-t-il s'engager à respecter cette charte ?

Cela signifie-t-il que l'idée d'une charte des valeurs n'est pas poursuivie ?

La charte du vivre ensemble va-t-elle se substituer à la charte des valeurs ?

Quels sont le contenu et l'objectif de cette charte du vivre ensemble ?

Mme l'Echevin Delwart rappelle qu'en février dernier, le Conseil communal avait pris connaissance du texte général des valeurs de l'administration.

Ce texte était le fruit d'un travail collaboratif mené par l'ensemble des agents de l'administrations via des ateliers de co-construction.

L'étape ultérieure consiste en la mise en œuvre des attitudes liées à ces valeurs, qui devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2021 ou, à défaut, dans le courant de l'année 2022.

Mais ce travail a été mis entre parenthèses en raison du déménagement des services communaux, qui accapare les mêmes équipes.

La charte du vivre ensemble, que Mme l'Echevin Delwart préfère qualifier de guide du vivre ensemble, répond à un tout autre objectif, beaucoup plus pratique. Il s'agit là de fixer un code de règles de bonne conduite pour les agents communaux qui auront à effectuer les missions qui leur incombent au sein du nouveau centre administratif.

Ce guide du vivre ensemble, qui vise à assurer un déménagement harmonieux du personnel, est en cours de réalisation sous l'égide d'un groupe de travail comprenant des membres des différents départements de l'administration, et avec l'appui de la société Nexum, désignée suite à une procédure de marché public.

Les rapports de ce groupe de travail sont transmis de manière régulière au Collège afin d'être validés.

Le chantier des valeurs n'est évidemment pas abandonné.



Interpellation de M. Desmet : Suppression d'agences bancaires et de distributeurs automatiques des billets de banque.

M. Desmet signale que les fermetures d'agences bancaires se succèdent inexorablement depuis une dizaine d'années, avec en corollaire une diminution du service à la population. Ces décisions touchent toutes les communes du pays, et Uccle n'échappe pas à cette rationalisation. Les banques ont développé des applications pour PC et smartphones afin de dissuader les passages en agence, alors qu'une part non négligeable des citoyens ne dispose pas des supports technologiques nécessaires ou n'est pas en mesure de les utiliser (cf. études de la Fondation Roi Baudouin).

Réunies au sein du consortium Batopin, les 4 grandes banques opérant sur le territoire belge ont pour objectif, à moyen terme, le développement de réseaux neutres de guichets automatiques, avec l'engagement d'un accès dans un rayon de 5 km pour 95 % de la population. Selon toute vraisemblance, ceci entraînera la quasi disparition des agences bancaires encore présentes dans les différents quartiers.

Paradoxalement, Batopin précise toutefois qu'

« une société 100 % sans cash n'est pas pour demain, que l'argent liquide garde toute son importance car il aide bon nombre de personnes à gérer leurs finances et in fine que c'est l'ultime recours lorsque la technologie fait défaut ».

Et déjà pour beaucoup de petits commerces, la raréfaction de l'argent liquide pose de nombreux problèmes. Faute de distributeurs automatiques, les commerces sont sollicités pour obtenir du liquide, en lien ou non avec un achat, ce qui s'avère potentiellement dangereux.

Cette situation génère donc de nombreux avantages pour les banques mais une succession de complications et de risques pour « Monsieur et Madame Tout le monde ».

Les pouvoirs communaux disposent de peu de moyens de pression ou d'action pour inverser une tendance qui semble irréversible.

Quelle est néanmoins la position du Collège en la matière ? Quelles solutions pourraient être déployées ?

M. Desmet a proposé aux différents chefs de groupe l'adoption d'une motion à adresser aux autorités fédérales pour garantir un large accès aux distributeurs, guichets et terminaux sur l'ensemble du territoire.

M. Cools partage les préoccupations de M. Desmet.

Il est hostile à la suppression totale du cash et des guichets car le recours à l'outil informatique est loin d'être évident pour toute une frange de la population.

Il faudrait réfléchir au taux des taxes prélevées sur les appareils automatiques, le comparer avec celui qui est appliqué dans d'autres communes, afin d'évaluer si cette fiscalité constitue ou non un frein au maintien des guichets.

M. Cools est tout à fait partisan de l'élaboration d'une motion commune.

M. De Bock partage pour une large part les considérations émises par MM. Desmet et Cools mais s'interroge sur la pertinence des taxes prélevées en ce domaine, étant donné qu'en 1990 ans, celles-ci ont doublé.

Des banquiers indépendants lui ont en effet signalé qu'en raison du coût des taxes, ils ont restreint leur offre de services bancaires en supprimant des agences à Uccle.

Il convient de moduler la taxation en prenant en considération les services rendus par ceux qui y sont soumis.

Mme l'Echevin Delwart confirme qu'environ un tiers des agences bancaires présentes sur le territoire uclois ont disparu.

Toutefois, elle ne partage pas le point de vue de M. De Bock selon lequel les taxes locales jouent un rôle majeur dans cette diminution.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que la commune a besoin de recettes et la perte des 250.000 € générés par cette taxation devrait bien être compensée d'une manière ou d'une autre. Et personne ne souhaiterait que cette compensation se fasse sur le dos des particuliers via une augmentations des additionnels à l'impôt des personnes physiques ou au précompte immobilier.

Et comme M. Hayette l'a justement souligné lors de débats précédents, l'Etat fédéral a beaucoup soutenu les banques. Il serait dès lors incongru que la commune s'appauvrisse pour faciliter cette activité alors que d'autres pouvoirs publics ont contribué à son déploiement.

Mme l'Echevin Delwart conçoit néanmoins que la fiscalité est un instrument à prendre en compte lors des discussions en vue de la future motion, en considérant que l'accessibilité aux agences bancaires constitue un service essentiel.

M. Cools précise que, lors des discussions futures, il faudra distinguer les grandes institutions financières des gérants indépendants d'agences bancaires, car leur situation n'est pas identique par rapport à la problématique de la taxation.

M. Desmet remarque que l'offre ou l'absence de services n'est pas nécessairement tributaire de la taxation. Des services non taxés tels que la délivrance de courriers ont été supprimés dans certaines banques bien avant que les agences ne fussent fermées.

Il signale aussi que certains pays refusent absolument la disparition du cash. Vu que le cash et la monnaie électronique présentent chacun des avantages et des inconvénients, ce serait une erreur d'adopter des positions radicales en ce domaine.

M. De Bock ne partage pas le point de vue de Mme l'Echevin Delwart.

La fermeture d'une banque ne résulte pas uniquement de la taxation locale, mais c'est aussi, parmi d'autres facteurs, à cause de la taxation locale qu'une banque est amenée à rationaliser le déploiement de son activité à l'échelle d'un territoire.



Interpellation de Mme Fraiteur : Le projet de démolition et de reconstruction du pont de Saint-Job.

Mme Fraiteur signale que la demande de permis pour la construction du nouveau pont de Saint-Job a été déposée par Infrabel.

Le permis est actuellement à l'enquête publique et ce, jusqu'au 5 juillet prochain.

La réunion d'information par visioconférence du 16 juin dernier a rencontré un vif intérêt et réuni plus d'une centaine de participants.

Le pont de Saint-Job est confronté à des problèmes de stabilité : en raison des fissures apparues dans les colonnes et le tablier du pont, le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes a été interdit.

La question du passage du tram et des bus scolaires allait être posée d'ici peu.

Ce pont est clairement en fin de vie.

Un projet impliquant la commune et la STIB a donc été élaboré par Infrabel.

Le pont de Saint-Job revêt une importance stratégique, vu que la vallée de Saint-Job a été littéralement coupée en deux par la création de la ligne de chemin de fer.

Le projet présenté prévoit un pont sensiblement plus large avec des arrêts distincts pour les trams et les bus, des trottoirs plus larges, une rampe pour personnes à mobilité réduite (PMR), un emplacement pour un abri-vélos.

Vu que la STIB souhaite améliorer ses performances, le pont proposé prévoit un itinéraire rectiligne pour les trams, donc en oblique par rapport aux voies. Le dispositif se situera donc plus en amont dans l'avenue Jean et Pierre Carsoel.

En dépit de ses avantages, ce projet ne parviendra pas à pallier la coupure de la vallée de Saint-Job en deux par les lignes de chemin de fer.

Mme Fraiteur est favorable à l'installation d'une passerelle pour piétons et vélos à mi-chemin entre celle du Vivier d'Oie et celle du futur pont de Saint-Job afin de réduire cette coupure de la vallée.

Quelles ont été les demandes de la commune dans ce projet ? Ces demandes ont-elles été rencontrées ?

Quand le permis sera-t-il délivré ?

Quel est le calendrier du chantier ?

Comment le Collège compte-t-il gérer la mobilité durant la période comprise entre la destruction de l'ancien pont et la construction du nouveau ?

Le Collège a annoncé l'organisation prochaine d'une grande participation citoyenne consacrée au projet d'aménagement de la place de Saint-Job et de ses alentours.

Comment la coordination de ces deux projets sera-t-elle opérée ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que la réunion de la commission de concertation aura lieu le 20 juillet.

Les contacts entre la commune, Infrabel, la STIB et la SNCB ont été excellents.

La commune est parvenue à faire intégrer ses propres considérations dans le projet, notamment sa préférence pour un aménagement plus large, qui garantisse le confort des usagers faibles, piétons et cyclistes.

L'accès vers les quais sera plus aisé car des rampes sont prévues des deux côtés.

De plus, la problématique du stationnement a été prise en compte, car il faut garantir des places de parking tout en évitant une accélération inconsidérée de la vitesse des véhicules.

Le permis devrait être délivré fin 2021 ou début 2022. Le chantier devrait être en activité de septembre 2023 à la mi 2025. Il devrait y avoir une interruption des transports en commun et du trafic automobile durant une période de 4 mois aux alentours de mars 2025.

Durant la phase de transition entre les deux ponts, le nouveau sera déjà accessible sans délai pour les piétons et les cyclistes.

Le bureau Arter, sollicité pour les travaux de réaménagement de la place de Saint-Job, procède actuellement à des comptages, des relevés de mesures.

Après la transmission d'un premier diagnostic aura lieu, après l'été, une phase de participation citoyenne, qui sera aussi large que possible.



Interpellation de M. Cools : Les inondations survenues le 4 juin.

M. Cools estime que les investissements réalisés ces dernières années par Vivaqua et la commune ont très probablement évité des inondations récurrentes de l'ampleur qu'on a connue au début des années 2000. Des procès-verbaux anciens montrent que le Conseil communal débattait déjà des inondations avant la guerre 40-45.

Cependant, le 4 juin dernier, des inondations ont eu lieu à Uccle, un peu partout en Région bruxelloise et ailleurs en Belgique. Les investissements tels que l'énorme bassin d'orage, le U-Tube, sous l'avenue De Fré, l'avenue Brugmann, la rue de Stalle, les deux bassins d'orage créés dans la vallée de Saint-Job, le récent bassin à ciel ouvert au coin Dolez/Saint-Job, le règlement communal d'urbanisme relatif à la gestion de l'eau, qui favorise l'infiltration, n'ont pas suffi pour éviter les inondations sur le territoire ucclois.

Ces investissements ont été conçus pour des pluies dont l'occurrence est décennale. Les pluies du 4 juin étaient-elles exceptionnelles au point que leur occurrence est supérieure à 10 ans ?

Comment ont fonctionné les différentes infrastructures (bassins d'orage, etc.) ? Quels quartiers ont subi des inondations ?

Selon plusieurs témoignages, les avaloirs situés le long des voiries régionales, en particulier de l'avenue De Fré, étaient bouchés. La commune s'assure-t-elle auprès de la Région que celle-ci désobstrue les avaloirs bordant ses voiries ?

Les études hydrauliques effectuées dans la vallée de Saint-Job prévoyaient un 3^{ème} bassin d'orage dans les environs de la plaine du Bourdon. La création de ce bassin d'orage supplémentaire est-elle programmée ?

Le problème de striction de l'égout à hauteur du pont de chemin de fer à proximité du croisement Homborchveld/Gazelle a-t-il été réglé ?

Quelles sont les initiatives envisagées par le Collège pour réduire au maximum le risque d'inondation ?

Question orale de M. Desmet : Quid de la « mer d'asphalte » ?

M. Desmet rappelle que de très violents orages ont touché la commune au début du mois de juin.

Des dispositifs de gestion des inondations, de plus en plus fréquentes, ont partiellement contribué à en limiter les dégâts.

Il y a plusieurs mois, le Conseil communal a été avisé du projet novateur visant à réaménager l'espace qualifié de « mer d'asphalte », zone hautement minéralisée et particulièrement néfaste à la percolation des pluies abondantes.

Quel est l'état d'avancement de ce projet ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que, selon Vivaqua, il s'agissait de précipitations trentenaires, donc exceptionnelles.

Il y a eu relativement peu d'inondations sur le territoire communal, vu que les infrastructures mises en place, et notamment celles qui ont été initiées par M. Cools lorsqu'il était échevin, ont plutôt bien fonctionné.

Les citoyens qui ont subi des inondations en ont été évidemment très affectés mais la situation eût sans doute été pire si les dispositifs n'avaient pas été mis en place.

Des travaux doivent encore être effectués à hauteur de la chaussée de Saint-Job, notamment l'installation d'une conduite d'eau claire.

Des connections avec certains tronçons du Geleystsbeek doivent encore être effectuées.

Les services communaux informent la Région de tout problème survenant sur les voiries régionales. À cet égard, l'application « Fix my street » s'avère un recours précieux.

Les travaux relatifs au bassin d'orage à hauteur de la rue du Château d'Or sont toujours à l'ordre du jour.

Pour ce qui concerne le secteur Gazelle/Engeland/Homborchveld, une conduite supplémentaire devrait être placée au bas de l'avenue de la Gazelle jusqu'au carrefour Engeland/Bigarreux dans le courant de l'année 2022.

Le projet prévu pour la « mer d'asphalte » envisage de verduriser un espace de 1.500 m², en y ajoutant un dispositif de rétention et d'infiltration d'eau, avec possibilité d'écoulement vers une noue située en contrebas, à proximité du pont de chemin de fer.

Les habitants qui ont participé à la réunion citoyenne consacrée à ce projet étaient plutôt enthousiastes.

Mme l'Echevine De Brouwer insiste sur la dimension écologique des dispositifs mis en place.

La végétalisation permet de rafraîchir l'air, ce qui s'avère particulièrement opportun dans un contexte de hausse des températures.

Des essais de phyto-épuration des eaux de voirie à l'aide de tilleul sont menés au bas du Kawberg.

Les inondations qui se sont produites dans la vallée de Saint-Job sont dues au fait que les ouvrages prévus ne sont pas achevés.

Mme l'Echevin Gol-Lescot rend hommage au service de la Propreté, qui a procédé à un nettoyage complet des zones inondables en prévision des orages annoncés.



Interpellation de M. Hayette : Les jardins du Kinsendael.

M. Hayette rappelle que « les jardins du Kinsendael » sont le nom poétique du site Illochroma.

L'enquête publique se termine le 6 juillet prochain et le comité de concertation se réunira le 20 juillet, veille de la Fête nationale. M. Hayette espère que ce sera la fête également pour les habitants de ce quartier.

M. Hayette a eu l'occasion de consulter le projet référencé 16/PFD/17778069 sur le site Urbanisme de la Région. Il en conclut que les promoteurs suivent la même trajectoire que les déjà célèbres promoteurs des promenades d'Uccle. Cette trajectoire se fonde sur de la pure spéculation financière face à la crise du logement à Bruxelles : 222 appartements de 80 à 150 m², vendus entre 250.000 € et 400.000 € et destinés uniquement à des investisseurs recourant à l'immobilier dans le seul but de se garantir des rentrées financières régulières.

Si tel est leur dessein, M. Hayette espère que le Collège s'y opposera et leur demandera de modifier leurs objectifs.

M. Hayette se pose aussi des questions sur la réduction de la masse des 3 bâtiments.

Quelles mesures le Collège compte-t-il prendre pour éviter l'abattage d'arbres remarquables sur le terrain envisagé pour la construction du complexe ?

Le Collège a-t-il mesuré l'impact de ce projet sur la mobilité ?

Question orale

Mme Czekalski signale que le quartier du Bourdon près de la gare de Calevoet est en pleine évolution. De nombreux projets y voient le jour, parmi lesquels figurent des projets immobiliers entraînant l'arrivée de nouveaux habitants. Cela booste la dynamique de quartier et stimule l'implantation de nouveaux commerces de proximité.

Un autre projet, émanant de Ginkgo et Belsquare, est prévu à terme. Créé à l'initiative du groupe Edmond de Rothschild, Ginkgo est un fonds d'investissement qui s'intéresse à la réhabilitation des friches urbaines nécessitant un travail de dépollution. Créée il y a 5 ans, Belsquare est une société de courtage en immobilier qui agit comme intermédiaire.

Situé en bordure de la rue du Château d'Or, à quelques encablures du pont de chemin de fer, le site Illochroma a une superficie de 4,2 hectares. Il est plutôt rare de disposer encore de tels espaces en région bruxelloise.

Compte tenu du potentiel du site, qui relève par ailleurs d'une zone ayant fait l'objet d'un PPAS, l'idée est venue d'y développer un nouveau quartier urbain comprenant à la fois du résidentiel et du commerce.

Ce site à l'abandon depuis une dizaine d'années est occupé régulièrement par des squatteurs. Un important incendie s'y est produit en mai dernier.

Quel est le calendrier futur concernant ce site ? Quels sont les contacts entre la commune et les investisseurs quant aux diverses démarches relatives aux permis d'urbanisme et d'environnement ? Le PPAS est-il toujours d'actualité, compte tenu des nouvelles exigences en matière d'espaces verts ?

Dans l'attente des travaux et des investissements, le Collège prévoit-il de sécuriser davantage ces lieux à l'abandon ?

M. Cools regrette que la réunion de la commission de concertation soit programmée en période de vacances scolaires.

Il déplore aussi le saucissonnage de ce dossier, vu que la demande de permis concerne uniquement l'arrière des bâtiments Illochroma. Il s'agit d'une manœuvre opérée manifestement dans le but d'éviter une étude d'incidence.

Il y a lieu de s'interroger sur la densité des constructions envisagées : 222 logements correspondant à une superficie totale de 22.651 m². Il faudrait réduire ce volume.

De plus, il est faux de prétendre que ce projet répond aux objectifs de mixité du PPAS, vu que sa part essentielle se développe non dans l'aire géographique du PPAS mais dans la zone de forte mixité adjacente et que seulement 721 m² sont dévolus à des activités productives.

En outre, le nombre de places de parkings est limité à 187, ce qui signifie qu'il y a donc moins d'une place de parking par logement. Il s'agit là encore d'une manœuvre pour éviter une étude d'incidence.

M. Cools souhaite que la commission de concertation demande une étude d'incidence.

Il plaide pour qu'au moins 30 % de la superficie considérée soit consacrée non au logement mais à des activités économiques, qui soient évidemment non-polluantes et ne soient pas de nature à entraver la circulation.

M. Desmet estime qu'il ne faut pas oublier les difficultés des jeunes ménages dans leur quête d'un logement.

Il serait opportun de prévoir quelques logements à caractère social dans cet ensemble immobilier, via les charges d'urbanisme

On peut espérer que ce projet contribue à la disparition du chancre Illochroma, qui dénature l'entrée dans la commune.

M. l'Echevin Biermann insiste sur l'importance, pour toutes les personnes intéressées, d'exprimer leur opinion en participant à l'enquête publique.

Il s'agit d'un permis délivré par la Région et non par la commune.

Il est toujours possible de solliciter une étude d'incidences, qui a un caractère plus fouillé qu'un rapport d'incidences.

Pour ce qui concerne les problématiques de pollution et de dépollution, Ginkgo est un acteur spécialisé dans la réhabilitation des sites pollués, ce qui est de nature à susciter la confiance.

Bruxelles-Environnement doit déterminer si les mesures proposées par Ginkgo suite aux études des sols sont suffisantes pour garantir une dépollution totale.

Il y a lieu de se réjouir de la transformation de surfaces gigantesques dans le cadre de la réhabilitation d'un chancre urbain plutôt que d'un processus de construction sur des parcelles non-bâties.

Le projet a été divisé en 2 phases, mais des contacts ont déjà été établis avec le promoteur pour la phase 2, qui concerne le bas du site, du côté de la rue du Château d'Or.

La conscience du potentiel de développement d'un véritable quartier qui ne se limite pas à une cité de logements a amené la commune à mettre en œuvre le PPAS 66, adopté en 2012, qui prévoit une mixité des fonctions.

La 1^{ère} phase est entamée par le promoteur, la seconde exigeant une dépollution préalable.

M. l'Echevin Biermann reconnaît qu'il y a une plus faible mixité des fonctions pour la partie concernée par la demande de permis d'urbanisme.

C'est d'autant plus regrettable que le PPAS de la commune prévoyait des zones d'activités productives beaucoup plus importantes mais ces dernières ont été exclues lors de l'approbation par la Région du PPAS 66 proposé par la commune.

En réalité, le cadre réglementaire du bâtiment 2.1. n'est plus fixé par le PPAS mais par le Plan régional d'affectation des sols (PRAS) et le Règlement régional d'urbanisme (RRU).

Lorsqu'ils émettront leur avis, la commission de concertation et le Collège auront à déterminer si le projet présenté est raisonnable ou non.

Mais dans l'esprit du Collège, les parcelles considérées, notamment dans la partie basse, devraient accueillir des zones vouées à des activités économiques ainsi qu'à des équipements tels que des crèches.

M. l'Echevin Biermann rappelle à cet égard que le Conseil communal a décidé de doubler la section maternelle de l'école de Calevoet et que le Collège a anticipé ce phénomène de densification du quartier en y développant des infrastructures publiques.

Les charges d'urbanisme sont également une méthode permettant de garantir la mixité sur les parcelles concernées.

Le projet consacre aussi 1.700 m² aux espaces verts et prévoit, après l'abattage de 32 arbres, la replantation de 55 arbres dans les espaces publics et 60 dans les espaces privés.

M. l'Echevin Wyngaard signale que le Collège intègre aussi la gestion de la mobilité dans ce projet.

Le Collège travaille en étroite collaboration avec la Région et la STIB pour concevoir, non seulement pour la rue du Wagon mais aussi pour la rue Engeland, des aménagements des transports en commun en site propre tout en conservant du stationnement.

M. Hayette estime que face à un projet aussi gigantesque et des promoteurs aussi puissants, la commission de concertation n'est pas un dispositif suffisant pour permettre aux citoyens de s'exprimer.

M. Cools recommande la plus grande prudence dans la gestion de ce dossier.

Il souligne aussi qu'on déroge au PPAS 66 en matière d'espaces verts en supprimant le bouchon vert prévu entre les parties haute et basse du site.

Dans le cas où la Région ne tiendrait pas compte des demandes de la commune, cette dernière pourrait introduire un recours contre le permis régional. C'est une arme de négociation qui ne doit pas être négligée.



Interpellation de M. Toussaint : Stade national de hockey à Uccle.

M. Toussaint rappelle que la presse a relayé récemment les avancées importantes, voire décisives, dans le dossier du stade national de hockey. Il y a lieu de s'en réjouir et d'en féliciter le Collège et le Bourgmestre.

Selon les articles de presse, le stade de hockey serait implanté sur le plateau du Zwartebeek en bordure du club d'Uccle-Sport, ce qui présenterait de nombreux avantages, en termes d'accès et de stationnement ; Beliris serait le maître d'ouvrage et apporterait un soutien financier conséquent, au même titre que la Région et la Fédération belge de hockey, la commune mettant quant à elle un terrain à disposition pour l'implantation du stade. Il faudra 4 ans pour concrétiser ce projet.

Le football serait déplacé au Bempt où serait construit un nouveau terrain synthétique permettant d'accueillir un plus grand nombre de pratiquants. Et les différents clubs de hockey pourraient à terme également bénéficier de cette infrastructure.

M. Cools rappelle que la commune a toujours fortement soutenu le hockey. Elle met à des conditions financières très intéressantes, sous forme de baux emphytéotiques, à disposition du Wellington et du Royal Uccle Sport THC les sites utilisés par ces deux clubs. Elle a toujours soutenu les demandes de permis d'urbanisme pour les projets nécessaires au développement du Racing et du Léo.

Aujourd'hui, le Collège envisage un pas de plus dans le soutien du hockey à Uccle en mettant gratuitement un terrain à disposition de la Fédération nationale de hockey pour y implanter un stade national. Pourquoi pas ? Pour autant que cela ne lèse pas le football, sport très populaire et facteur d'intégration de jeunes d'origines diverses. La presse annonce que le terrain qui serait cédé par la commune pour ce stade national ferait partie du complexe sportif communal du Zwartebeek. M. le Bourgmestre a qualifié ces infrastructures de « vétustes ». M. Cools est très étonné de cette affirmation alors que tant la tribune du stade que la salle omnisports sont des infrastructures relativement récentes et en bon état. Par contre, l'état des terrains de football nécessite une rénovation.

Envisage-t-on le maintien du terrain 1 et de la tribune avec la buvette incorporée au bénéfice du football alors que le terrain 2 et la salle omnisports que l'on détruirait seraient mis à disposition du stade dont Beliris prendrait en charge le financement ? Détruire une salle omnisports qui a à peine 11 ans serait un véritable gaspillage des deniers publics. Un seul terrain de sport ne permettrait pas à Uccle Sport de poursuivre toutes ses activités. Un second terrain est nécessaire. Des solutions sont-elles recherchées à cette fin ? Ne pourrait-on pas exploiter le terrain de football de la Communauté française situé avenue Paul Stroobant et utilisé par l'Athénée Royal d'Uccle 1 uniquement durant une partie des heures scolaires ou encore les surfaces importantes disponibles sur le site de l'institut Pasteur ? Pourquoi l'implantation d'un stade de hockey n'a-t-elle pas été envisagée sur ce dernier site ?

Le terrain 1 du stade Neerstalle/Zwartebeek n'a pas toujours été entièrement réservé au football. Afin d'ancrer le football à Uccle, l'exclusivité de ce terrain ne doit-elle pas être réservée à ce sport ? Quelles initiatives le Collège compte-t-il prendre pour permettre le maintien du football à Uccle ?

Mme Fremault rappelle qu'Uccle est une terre qui accueille de nombreux clubs de hockey, que ce soit le Wellington, Uccle Sport, le Léo, le Racing et nombreux sont les Ucclois et non-Ucclois qui se passionnent pour ce sport.

Il est tout à fait possible de ne pas opposer le football au hockey. Le Collège doit aussi faire en sorte que la coexistence des infrastructures puisse se réaliser sur l'ensemble de la commune dans des bonnes conditions. Le CDH est très enthousiaste à l'égard de ce projet.

Personne n'a la naïveté de croire que le stade de hockey national serait une réalité demain à Uccle. Mais il est indispensable de disposer d'ores et déjà de toute une série d'éléments. Il est donc normal que le Collège s'exprime sur la question de la localisation en tant que telle, sur l'impact en termes de mobilité, sur les modalités du projet.

Pour ce qui concerne le financement, quelle est la nature de la coopération entre Beliris, la Région et la commune ?

Une équipe a-t-elle été constituée pour la réalisation de ce projet ?

M. le Bourgmestre précise qu'il n'est pas encore possible de donner une réponse détaillée à toutes les questions car on est encore au début du processus.

Uccle étant un peu la capitale du hockey belge, il est normal que la commune ait des ambitions en ce domaine.

Lorsqu'il a pris ses fonctions en 2017, M. le Bourgmestre et Mme Gol-Lescot, qui était alors Echevin des Sports, ont invité les présidents des 4 clubs ucclois afin de déterminer par consensus quel club serait susceptible d'accueillir le stade national.

Puis, avec M. l'Echevin Wyngaard, un travail discret, au côté des fédérations sportives, a été mené auprès des différents niveaux de pouvoir.

Le Collège n'est pas exprimé dans la presse parce qu'il n'y avait pas lieu de faire des déclarations pour l'instant.

Le Collège a pour optique de promouvoir tous les sports. Il ne s'agit donc pas de négliger le football au profit du hockey mais il faut tenir compte des évolutions.

Beliris a confirmé son soutien à concurrence de 7 millions et demi d'euros, et la Région fournit pour sa part 3 millions.

Il serait hasardeux de fixer des dates mais ce projet pourrait aboutir à l'horizon 2026.

M. Wyngaard insiste sur le fait que ce projet est un travail d'équipe mobilisant toutes les énergies. Il souligne notamment le rôle joué par M. Cornelis dans ce dossier.

La question de la localisation a été abordée en tenant compte de la problématique de la mobilité, car il faut assurer un nombre suffisant de places de stationnement tout en préservant la qualité de vie des habitants. De ce point de vue, les superficies disponibles à l'Institut Pasteur ne seraient pas un choix judicieux.

L'investissement de la commune dans ce projet ambitieux ne signifie pas pour autant que le football ou les autres sports seront négligés.

Dans ce cadre, le Collège a beaucoup discuté avec l'administration communale de Forest afin de trouver une solution au Bempt, qui serait sans doute le site le plus confortable pour les usagers.

Le revêtement semi-naturel du terrain 1 de football devra probablement être remplacé par un revêtement synthétique.

L'envergure de ce dossier est telle que sa gestion est menée avec le souci de coordonner étroitement l'action de tous les acteurs et niveaux de pouvoir impliqués.

M. Cools ne plaide pas pour un stade à l'Institut Pasteur mais estime que pour les entraînements, la présence de quelques dizaines de jeunes sur les infrastructures proches de l'Institut Pasteur ne devrait pas être ingérable.

Le Bempt n'est peut-être pas suffisant pour le maintien d'une pratique significative du football.

Dans un article de presse du 23 octobre 2020, M. le Bourgmestre annonçait que le budget requis pour cette opération s'élèverait à 16 millions d'euros dont 5 seraient financés par la Région, et maintenant il serait question de 3 millions d'euros. La question du financement est importante et doit être abordée avec beaucoup de circonspection.

De manière générale, les réponses du Collège laissent M. Cools sur sa faim.